

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres présents</b>	<b>12</b>
<b>Votants</b>	<b>12</b>
<b>Exprimés</b>	<b>12</b>
<b>Oui</b>	<b>12</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20231108-DEL-2023-46bis-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN  
Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON  
Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-46**

#### **OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 POSTE THÉMATIQUE CHARGÉ DE MISSION COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2024**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages porte une démarche de coordination et de développement des activités de pleine nature et souhaite que cette action soit inscrite dans le contrat. Celle-ci est également éligible dans le cadre des programmes européens (2021-2027) porté par le GAL Monts et Barrages (fiche-action 7 « développer et structurer les offres de pleine nature et de sport en plein air »).

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de fonds FEDER OS5 pour le poste de Chargé de mission « coordination et développement des activités de pleine nature » au titre de l'année 2024 selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montants</b>	<b>Financements prévisionnels</b>	<b>Montants</b>
Salaires et charges 2024	48 730,00 €	<b>Région Nouvelle-Aquitaine (48 730 € x 0,6 ETP) x 50%</b>	<b>14 619,00 €</b>
Frais de mission 2024 (Forfait 4 %)	1 949,20 €	<b>FEDER OS5 (2021-2027) (60 488,70 € x 55,83 %)</b>	<b>33 771,96 €</b>
Frais de structure 2024 (Forfait 15 %)	7 309,50 €	Autofinancement PETR	12 097,74 €
Communication (portraits d'acteurs)	2 500,00 €		
<b>Total</b>	<b>60 488,70 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 488,70 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**